

UNION INTERPARLEMENTAIRE- UIP

COMPTE RENDU DE LA SESSION DE LA 133^E ASSEMBLÉE

Du 17 au 21 octobre 2015, l'Union interparlementaire a tenu à Genève sa 133^{ème} Assemblée, à laquelle ont assisté des parlementaires de 132 pays, de 5 assemblées parlementaires internationales membres associées de l'UIP et de 2 parlements observateurs de l'Assemblée de l'UIP ainsi que des représentants de 39 organisations parlementaires régionales et internationales.



Le Parlement français y était représenté par Mme Michèle ANDRÉ, sénatrice, présidente exécutive du groupe français, membre du Comité de coordination des femmes parlementaires, Mme Michèle BONNETON, députée, M. Robert del PICCHIA, sénateur, membre du Sous-Comité des finances et du Comité exécutif de l'UIP, Mme Josette DURRIEU, sénatrice, membre du bureau de la Commission de la paix et de la sécurité internationale, M. Serge JANQUIN, député, Mme Chantal GUITTET, députée, membre suppléante du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient, M. Hervé MAUREY, sénateur, M. Patrice MARTIN-LALANDE, député.

Se sont joints à la délégation les dimanche 18 et lundi 19 octobre Mme **Laurence DUMONT**, députée, première vice-présidente de l'Assemblée nationale, et M. **Claude RAYNAL**, sénateur.

I. Le point d'urgence

Sur la proposition des Emirats arabes unis et du Soudan, la 133^e Assemblée de l'UIP a choisi de débattre en urgence du thème d'actualité suivant : *« apporter la protection nécessaire et une aide d'urgence à ceux qui sont devenus des réfugiés en raison de la guerre, de conflits internes ou de circonstances sociales, conformément aux principes du droit international humanitaire et des conventions internationales : le rôle de l'Union interparlementaire, des parlements, des parlementaires et des organisations internationales et régionales »* (cf. texte de la résolution adoptée par l'UIP). L'UIP avait été saisie de trois autres demandes de points d'urgence, dont une de la Nouvelle-Zélande tendant à débattre du

rôle des parlements dans la protection du climat que la France et le groupe des Douze Plus avaient choisi de soutenir.

II. Le débat général

Mme Michèle ANDRE a participé au débat général sur le thème : « *des migrations plus justes, plus sensées et plus humaines : un impératif économique et moral* ». Dans son intervention, elle a rappelé l'ampleur et le caractère dramatique qu'ont pris aujourd'hui les flux de réfugiés, en Europe mais aussi en Asie. Elle a rappelé que la France s'était toujours voulu une terre d'accueil et qu'elle avait accueilli, à plusieurs reprises au cours du dernier siècle, d'importants afflux de migrants : italiens, espagnols, cambodgiens, chiliens. La réputation de la France comme terre d'accueil n'était donc pas usurpée et celle-ci devait lui rester fidèle aujourd'hui. Pour autant, elle a estimé que l'ampleur de ces migrations appelait une réponse globale et coordonnée, élaborée avec nos partenaires de l'Union européenne. Elle l'a résumée en quelques idées fortes : la nécessité d'accueillir dignement les réfugiés qui arrivent sur notre territoire, en leur proposant un hébergement décent, l'accès aux soins médicaux et sociaux, la scolarisation de leurs enfants ; la répartition de l'effort entre les différents partenaires de l'Union européenne ; la priorité à donner aux réfugiés ; la nécessité d'apporter un appui aux pays de transit et aux pays de premier accueil, (c'est une préoccupation que la délégation française avait déjà exprimée lors de l'assemblée de l'UIP à Quito en 2013 : elle avait alors apporté son soutien à la résolution déposée par la Jordanie sur les aspects humanitaires de la crise syrienne et sur le soutien à apporter aux pays voisins qui accueillent les réfugiés). Michèle ANDRE a en outre insisté aussi sur la lutte à mener contre le trafic de migrants, car celle-ci constitue une forme moderne de la traite des êtres humains ; enfin, elle a invité même si l'issue pouvait en paraître encore lointaine, à œuvrer pour mettre un terme au conflit, car c'est à cette condition que la vie pourra redevenir possible dans des pays actuellement écrasés par la surenchère des politiques de terreur.

III. Les travaux des commissions

Mmes Laurence DUMONT, Josette DURIEU et Chantal GUITTET ont participé aux travaux de la *première commission permanente « paix et sécurité internationale »* qui ont été centrés sur une audition d'experts sur le thème du « *terrorisme : la nécessité de renforcer la coopération mondiale pour endiguer la menace qui pèse sur la démocratie et les droits individuels* » pour lequel Mme Chantal GUITTET a été nommée co-rapporteuse d'une proposition de résolution qu'elle doit rédiger avec un co-rapporteur indien, en prenant en compte les contributions qu'adresseront les membres de l'UIP, afin d'être examinée par la commission lors de la 134^e Assemblée.

Mme Chantal GUITTET a également pris part à la réunion-débat sur l'action parlementaire dans la lutte contre le terrorisme organisée dans la matinée du 20 octobre. Mme GUITTET a pris la parole en tant qu'orateur invité (cf. texte de l'intervention), aux côtés de MM. Jean-Paul LABORDE, directeur exécutif de la direction exécutive du Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité des Nations Unies, Yury FEDOTOV, directeur

exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Khalid KOSER, directeur exécutif du Fonds pour l'engagement et la résilience communautaire globale (GCERF), Mian Raza RABBANI, président du Sénat du Pakistan et Emah ETOUNDI, parlementaire camerounais, pour exposer les mesures adoptées par le Parlement français ces dernières années et les principes qui ont guidé son action.

Mmes **Michèle BONNETON**, **Laurence DUMONT** et M. **Hervé MAUREY** ont suivi les travaux de la deuxième commission permanente du développement durable, du financement et du commerce qui a examiné l'avant-projet de document final de la Réunion parlementaire organisée par l'UIP et le Parlement français les 5 et 6 décembre 2015 en parallèle à la 21^e Conférence des parties des Nations Unies sur les changements climatiques. Cet avant-projet a été préparé par M. Hervé MAUREY qui en est le rapporteur. Il a été approuvé par le Groupe français de l'UIP réuni en assemblée le 1^{er} juillet dernier avant d'être transmis à l'ensemble des pays membres de l'UIP. Lors du débat en commission, les délégations de la Chine, de l'Inde, du Japon, de la Nouvelle-Zélande, de la Roumanie et du Parlement andin ont présenté leurs propositions d'amendement. M. Hervé MAUREY, rapporteur, a procédé à leur examen dans les jours qui ont suivi leur transmission, et s'est efforcé de les prendre en compte dans une version révisée de l'avant-projet de document final qu'il a transmise au secrétariat de l'UIP, et que celui-ci a traduite et diffusée le 6 novembre 2015, dans la perspective de sa discussion et de son adoption lors de la réunion parlementaire de Paris, le 6 décembre, au Sénat.

La commission a également préparé l'adoption d'une résolution sur la protection du patrimoine culturel, programmée pour la 134^e Assemblée de Lusaka, en organisant un débat sur le thème « *assurer une protection durable du patrimoine culturel matériel et immatériel de l'humanité contre la destruction et la dégradation* ».

La **troisième commission permanente sur la démocratie et les droits de l'homme** a consacré ses travaux à l'examen du projet de résolution sur « *la démocratie à l'ère numérique et la menace pour la vie privée et les libertés individuelles* ». M. **Patrice MARTIN-LALANDE**, ainsi que M. **Claude RAYNAL** pour les premières séances d'examen des amendements, ont participé aux trois séances qui ont été nécessaires à la discussion du texte et l'examen des amendements. À son initiative, la délégation française a déposé onze amendements qui ont tous été adoptés. Ils ont notamment permis d'introduire les propositions d'action adressées aux parlements par un signal positif envers les technologies numériques qui doivent être perçues comme un nouveau moyen permettant de faire progresser la démocratie et les libertés individuelles. Il appartient aux parlements de veiller à ce que les populations puissent tirer un bénéfice effectif de cette nouvelle ère numérique. La résolution les invite à élaborer une stratégie à cette fin, tout en appelant l'attention sur l'importance de l'éducation à la maîtrise du numérique et sur l'exigence d'absence d'abus de position dominante dans le domaine du numérique. Les amendements de la France ont également visé à inclure la conservation des données numériques dans le périmètre de l'intervention et du contrôle demandés aux parlements. Le titre de la résolution a également été modifié sur la

proposition de M. Patrice MARTIN-LALANDE (cf. texte de la résolution adopté par consensus par la 133^e Assemblée de l'UIP le 21 octobre 2015).

La *quatrième commission des affaires des Nations Unies* a procédé à l'examen des travaux de la Commission de la consolidation de la paix créée en 2005 par les Nations Unies pour aider à maintenir la paix dans les pays sortant d'un conflit, une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies ayant demandé à cette commission de travailler en étroite collaboration avec les parlements des pays concernés. Elle a également débattu du rôle de la Cour internationale de justice dans le règlement des différends internationaux. Mmes **Michèle BONNETON** et **Laurence DUMONT** ont participé aux travaux de la commission.

IV. La Réunion des femmes parlementaires

Mme **Michèle ANDRÉ** a participé à la réunion du *Comité de coordination des Femmes parlementaires*. Au cours du débat qui a porté sur un certain nombre de modifications du Règlement de la Réunion des femmes parlementaires, elle a apporté son appui à la proposition de supprimer la distinction entre membres titulaires et membres suppléants. Elle a ensuite participé à la *Réunion des Femmes parlementaires*, qui a notamment examiné le projet de résolution à l'ordre du jour de la commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme intitulée « la démocratie à l'ère numérique et la menace pour la vie privée et les libertés individuelles », et a été élue rapporteure pour présenter et défendre les positions arrêtées par la réunion devant la commission permanente.

V. Le Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient

Mme **Chantal GUITTET** a suivi les travaux du Comité. Au cours d'une première réunion, le Comité a débattu avec le Secrétaire de l'UIP des conclusions de sa visite exploratoire en Syrie, que le Comité exécutif lui avait demandé d'effectuer pour voir dans quelle mesure une mission dans ce pays pouvait être réalisée dans les trois mois suivant la 132^e Assemblée tenue en mars 2015 à Hanoi. Des membres du Comité se sont déclarés défavorables à la réalisation d'une mission en Syrie qui poserait de sérieux problèmes de sécurité et au cours de laquelle seules la partie gouvernementale ou une opposition acceptée par le Gouvernement pourraient être rencontrées. D'autres membres ont estimé qu'il appartenait à l'UIP d'engager le dialogue avec les parlementaires quels qu'ils soient et quelles que soient les circonstances. Il appartient au Comité exécutif de prendre la décision.

Après un exposé de M. Jean-Benoît Charrin, directeur exécutif de WaterLex¹ sur la ressource en eau au Moyen-Orient, le Comité a débattu de son projet de réunir une table ronde régionale sur la question de l'eau. Sa mise en place a jusqu'à présent été bloquée par Israël invoquant des circonstances inopportunes pour sa réunion. Mme **Chantal GUITTET**, approuvée notamment par Mme Denise PASCAL ALLENDE (Chili), a fait valoir qu'il convenait à présent d'avancer et de convoquer cette table ronde même si des acteurs de la

¹ Organisation internationale non gouvernementale établie à Genève, spécialisée dans la gouvernance de l'eau.

question de l'eau au Proche-Orient sont absents, les absents pouvant toujours ultérieurement rejoindre le groupe de travail. Le Secrétariat de l'UIP a proposé de réunir cette table ronde à la mi-novembre, le président du parlement jordanien s'étant déclaré prêt à l'accueillir. Mme **Chantal GUITTET** a cependant fait valoir que ce délai paraissait court à pour préparer correctement la mission. Le Comité a finalement décidé de lancer la tenue de la table ronde, y compris si des pays sont absents, de ne pas la restreindre aux seuls acteurs d'Israël, de la Palestine et de la Jordanie, avec pour objectif de lancer un dialogue interparlementaire sur l'eau de nature à créer une dynamique, à charge pour chaque parlement de déterminer comment faire avancer ce dossier dans son propre pays.

Lors de sa seconde réunion, le Comité a auditionné M. Seif El-Dawla, chef de section à la direction exécutive du Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité des Nations Unies. Enfin, il a procédé à l'élection de son nouveau président, en remplacement de Lord Frank Judd (Royaume-Uni). Mme **Chantal GUITTET** s'est ralliée à la candidature de Mme Denise PASCAL ALLENDE, vice-présidente de la Chambre des députés chilienne, qui a été élue par acclamation pour un mandat d'un an renouvelable une fois.

VI. Réunions du groupe géopolitique des « Douze Plus »

Les membres du Groupe français ont participé aux trois réunions du groupe géopolitique des « Douze Plus ». M. **Robert del PICCHIA** a rendu compte des réunions du Sous-Comité des finances et du Comité exécutif de l'UIP. Le groupe a donné acte de l'effort de réduction des dépenses ayant permis de baisser les contributions des membres de 8,7 % en 2016 par rapport à 2014 suivant les orientations demandées par le groupe des Douze Plus. M. del PICCHIA a également relevé que les membres du Sous-comité des finances et du Comité exécutif n'avaient pas souhaité que des réductions supplémentaires soient poursuivies en 2017 craignant qu'elles ne nuisent à l'efficacité de l'UIP, et à son indépendance, si le poids relatif des contributions volontaires venait à prendre un poids relatif excessif. Des économies ponctuelles pourraient cependant être proposées ; il a ainsi évoqué la suppression des envois de documents papier, sauf pour les petits parlements mal équipés en moyens de communication électronique, ou le relèvement des frais d'appui de l'UIP aux actions financées par des donateurs. Enfin, la forte croissance des contributions extérieures a soulevé un débat quant au poids que pourraient prendre les donateurs extérieurs sur l'action de l'UIP.

Le groupe a ensuite souhaité aborder sans attendre la réflexion sur l'élaboration de la Stratégie de l'UIP pour 2018-2023. M. **Robert del PICCHIA** a proposé de reconstituer un groupe de travail pour préparer les propositions du groupe des Douze Plus. Le groupe a décidé de renvoyer à son comité, qui se réunira en février 2016, la décision de lancer le projet de définir le cadre de travail du groupe de travail.

Les débats ont ensuite porté sur le choix du thème retenu pour le point d'urgence. Le groupe a relevé que le thème de l'accueil des réfugiés proposé par les Emirats arabes unis, ou le Soudan, était déjà abordé lors du débat général de la 133^e Assemblée sur les migrants et dans sa résolution finale, et lui a préféré pour cette raison, malgré son incontestable caractère

d'actualité, le thème du rôle des parlements dans les changements climatiques, proposé par la Nouvelle-Zélande.

Au cours des discussions qui ont porté sur le déroulement des prochaines réunions, Mme **Michèle ANDRE** a annoncé la tenue la réunion parlementaire en marge de la COP 21 qui aura lieu à Paris les 5 et 6 décembre 2015, et M. **Patrice MARTIN-LALANDE** a formulé des propositions pour modifier la périodicité et les conditions d'organisation des conférences sur le e-parlement : au lieu de faire l'objet de réunions distinctes tous les deux ans, elles pourraient se dérouler chaque année à l'occasion d'une Assemblée plénière.

VII. Réunions du Sous-Comité des finances et du Comité exécutif

M. **Robert del PICCHIA** a participé à la réunion du sous-comité des finances, puis aux réunions du Comité exécutif.

Le sous-comité des finances a approuvé le projet de budget pour 2016 qui propose une baisse de 8,7 % des contributions des membres par rapport à 2014 grâce des mesures d'économies sur les différents postes de dépenses de l'UIP, mais sans procéder à des coupes dans les programmes d'actions de l'UIP prévus par la Stratégie pour 2013-2018 arrêtée par son Conseil directeur. Les contributions volontaires sont en forte hausse, passant de 2015 à 2016 de 3 millions à 4,5 millions de francs suisses. M. **Robert del PICCHIA** s'est déclaré satisfait du projet présenté, qui va dans le sens demandé par le Groupe des Douze Plus. Les membres du sous-comité et le Secrétaire général de l'UIP ont cependant déclaré que l'UIP ne pourra pas poursuivre davantage la réduction des contributions entamée il y a trois ans sans menacer l'avenir de l'organisation. M. **Robert del PICCHIA** a fait valoir que des économies ponctuelles peuvent néanmoins être étudiées, comme la suppression des envois postaux de lettres et documents de l'UIP, sauf pour les parlements qui demanderaient leur maintien en raison des insuffisances de leur équipement informatique et de communications électroniques, ou comme le relèvement des frais d'appui facturés par l'UIP pour son intervention dans les programmes d'actions financés par des donateurs extérieurs (frais facturés jusqu'à présent à hauteur de 8 % alors que des organisations internationales demandent 12, voire 15 %).

Face à l'inquiétude quant à la part croissante prise par les contributions volontaires dans le budget de l'UIP, M. **Robert del PICCHIA** a expliqué qu'il convenait d'être attentif à ce que les donateurs ne finissent pas par prendre un poids excessif dans la direction de l'UIP. Pour cela, il convient de leur proposer de choisir dans la liste des programmes d'action de l'UIP celles qu'ils souhaitent soutenir par un financement complémentaire et si un donateur suggère une action nouvelle, ce programme devrait recueillir l'accord préalable du Comité exécutif. Cette position a recueilli l'assentiment de tous les membres du sous-comité et du Secrétaire général de l'UIP.

Le sous-comité puis le Comité exécutif ont également appelé les parlements à détacher des fonctionnaires auprès de l'UIP². Un descriptif des tâches et des compétences sera établi par le Secrétaire général.

Le sous-comité des finances a enfin procédé au renouvellement de son président. Du fait que le mandat de quatre des six membres du sous-comité et de neuf des dix-sept membres du Comité exécutif prenait fin à l'issue de la présente Assemblée, le sous-comité a décidé de nommer, à l'unanimité, M. **Robert DEL PICCHIA** président du sous-comité par intérim jusqu'à la 134^e Assemblée de Lusaka afin d'assurer la continuité de la fonction jusqu'à cette date. Dans un second temps, les membres nouvellement élus du sous-comité désignés par les groupes géopolitiques et le Comité exécutif, dans sa nouvelle composition, procèderont, à Lusaka, à l'élection du nouveau président.

Au cours des réunions du Comité exécutif, la part croissante prise par les contributions volontaires a été débattue. Elles couvrent à présent 27 % des dépenses, notamment sous l'effet de la contribution de 1,5 million de dollars accordée par la Chine pour financer le renforcement des capacités des parlements des pays en développement et de l'accord de partenariat d'un montant de 440 000 CHF conclu avec les Emirats arabes unis pour la refonte du site Internet de l'UIP et sa traduction en quatre langues, donation dont l'extension et l'augmentation à due concurrence a été annoncée lors du Comité exécutif pour numériser et mettre en ligne les archives de l'UIP. Des donations supplémentaires devraient être versées en 2016, notamment par l'Angola, la Guinée équatoriale et la Corée du Sud. M. **Robert del PICCHIA**, tout en se réjouissant des succès des démarches du Secrétaire général, a réitéré les conseils de prudence et de méthode formulés devant le sous-comité des finances.

Le Comité exécutif a, par ailleurs, décidé de réfléchir à l'élaboration d'indicateurs de développement démocratique afin d'identifier les parlements ayant besoin d'un soutien, d'orienter la communication de l'UIP et de mettre en œuvre l'objectif de développement durable n° 16 des Nations Unies.

Il a ensuite décidé de renoncer à envoyer une mission dans la péninsule coréenne pour rapprocher les deux Corée compte tenu de la dépense et de la faible chance de succès des démarches auprès du parlement nord-coréen mais il proposera aux deux présidents de parlement de se rencontrer à Lusaka lors de la 134^e Assemblée. Il a, d'autre part, décidé de reporter sa décision sur l'envoi d'une mission en Syrie compte tenu des opinions très partagées en son sein.

—*—

À l'occasion de l'Assemblée, la délégation parlementaire et les secrétaires généraux participant à la session de l'ASGP se sont entretenus, lors d'un déjeuner offert par le

² La Corée du Sud a détaché un chercheur et l'Égypte un diplomate au sein de l'UIP.

Groupe français le 19 octobre, avec Son Exc. Mme Elisabeth Laurin, ambassadeur, représentant permanent de la France auprès des Nations Unies à Genève.